

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Directeur général

Introduction

1. Ce rapport fait le point sur les mesures prises en vue d'assurer la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes, et présente une vue d'ensemble des mesures prises pour donner suite aux résultats des enquêtes mentionnées dans le rapport du vérificateur intérieur des comptes pour l'année 2025.¹
2. L'OMS se félicite d'avoir reçu une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, avis qui témoigne des efforts soutenus déployés par l'ensemble du personnel de l'Organisation. Le fait que, pendant plusieurs années consécutives, des opinions sans réserve ont été données souligne l'engagement de l'Organisation à améliorer de façon continue la transparence et la responsabilisation.
3. L'OMS fait l'objet de nombreuses vérifications de différents types par le vérificateur intérieur des comptes et par le Commissaire aux comptes. Outre la vérification obligatoire des états financiers, 22 vérifications ont été réalisées en 2025, dont 18 vérifications sur le terrain et quatre vérifications de la performance.
4. Afin de mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations qui en résultent et de réduire la probabilité que les mêmes problèmes se répètent, le Secrétariat a mis à jour ses principales priorités en matière de vérification (voir l'annexe 1). Ce cadre adopte une approche globale et fondée sur le risque pour s'attaquer aux faiblesses systémiques et orienter l'action de la direction, à tous les niveaux, face aux défis existants et émergents.
5. Le Directeur général indique la voie à suivre et donne le ton au sommet, en assurant les fonctions de gestion exécutive et de responsabilisation, tandis que les directeurs et directrices contrôlent régulièrement la mise en œuvre des priorités de vérification dans le cadre d'examins de situation périodiques. Ces activités de contrôle étayent les efforts continus de l'Organisation

¹ Document A78/26.

visant à renforcer la transparence, l'efficacité, la responsabilisation et la conformité, tout en garantissant qu'il est donné suite aux recommandations des vérificateurs en temps opportun.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues des vérifications

6. En 2025, 421 recommandations issues de vérifications antérieures, aussi bien intérieures qu'extérieures, ont été closes – contre 380 en 2024 – tandis que les mesures liées à 82 autres recommandations doivent encore être examinées (voir l'annexe 2). Si l'on considère l'ensemble des recommandations issues des vérifications, le taux global de mise en œuvre s'élève actuellement à 80 %.

7. En ce qui concerne les recommandations en suspens, 32 % d'entre elles sont considérées comme étant à risque élevé, 62 % à risque moyen et 6 % à faible risque. La priorité continue d'être donnée à la mise en œuvre des recommandations à risque élevé.

8. Le Tableau 1 présente la répartition des recommandations par niveau de risque et par année de mise en œuvre prévue.

Table 1. Recommandations formulées dans le cadre des vérifications réalisées en 2025

Recommandations	Risque			
	Élevé	Moyen	Faible	Total
Mise en œuvre prévue en 2025	14 %	25 %	4 %	43 %
Mise en œuvre prévue en 2026 et au-delà	18 %	37 %	2 %	57 %
Total	32 %	62 %	6 %	100 %

9. À l'issue des vérifications réalisées en 2025, le Commissaire aux comptes a formulé 54 recommandations (contre 31 en 2024) et le Bureau des services de contrôle interne en a formulé 249 (contre 254 en 2024, dont 12 ont été finalisées après la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, comme indiqué à la Figure 2), ce qui donne un total collectif de 303 nouvelles recommandations (contre 285 en 2024).

10. Sur l'ensemble des nouvelles recommandations, 68 ont été classées de « priorité élevée » et 235 de « priorité moyenne ». Parmi celles-ci, 209 concernent des questions administratives et 94 des activités de programme.

11. Le Secrétariat fait savoir que, malgré le grand nombre de nouvelles recommandations issues des vérifications internes publiées en 2025, 97 d'entre elles étaient closes en avril 2026, la mise en œuvre des 152 recommandations restantes étant prévue dans le courant de 2026. L'obtention d'un taux de mise en œuvre de 39 % pour les recommandations publiées en 2025 témoigne d'une Organisation volontariste qui s'emploie à renforcer la responsabilisation et à prendre en charge les domaines nécessitant un contrôle accru et l'attention de la direction.

12. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance examine dans quelle mesure les observations issues des vérifications intérieures et extérieures ont été mises en œuvre, en suivant les progrès réalisés pour s'attaquer aux problèmes mis en évidence par les vérifications et à leurs causes profondes, et fournit des orientations techniques.

Recommandations relatives aux principales priorités en matière de vérification

13. Le Secrétariat a adopté une démarche systématique pour donner suite aux recommandations en suspens, consistant à regrouper les problèmes connexes afin d'en identifier les causes profondes. Cette démarche associe mises à jour des politiques, améliorations des systèmes, formation et documentation pour s'attaquer aux problèmes systémiques et réduire le risque qu'ils se reproduisent. Par exemple, les recommandations relatives à la priorité « Procédures d'achat et conformité » en suspens devraient être clôturées à l'achèvement des améliorations de systèmes associées.

14. Sur la base de cette démarche et des nouvelles recommandations liées aux principales priorités formulées en 2025, le Secrétariat réaffirme que les priorités a) à i) (voir les paragraphes 16 à 47) demeureront d'actualité au cours des années à venir, jusqu'à ce qu'elles soient traitées de manière systémique.

15. Le Tableau 2 présente les progrès réalisés à ce jour au regard des recommandations relatives aux principales priorités en matière de vérification.

Tableau 2. Mise en œuvre des recommandations issues des vérifications, par priorité

Priorité en matière de vérification	Pourcentage de mise en œuvre	
	Mise en œuvre	En suspens
a) Système de gestion opérationnelle (BMS)	68 %	32 %
b) Procédures d'achat et conformité	81 %	19 %
c) Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks	86 %	14 %
d) Gestion des interlocuteurs gouvernementaux et des entités bénéficiant d'un soutien financier et activités de contrôle connexes	89 %	11 %
e) Gestion des ressources humaines et processus de recrutement	83 %	17 %
f) Exécution programmatique et mesure de l'impact	53 %	47 %
g) Gestion des contributions et rapports aux donateurs	80 %	20 %
h) Informatique et gestion des données	81 %	19 %
i) Responsabilisation, gestion des risques, conformité et contrôle interne	79 %	21 %
Mise en œuvre globale	80 %	20 %

a) Système de gestion opérationnelle (BMS)

16. La mise en œuvre du Système de gestion opérationnelle (BMS) a progressé au cours de la période à l'examen : les modules de gestion des programmes, des voyages et des réunions ont été déployés à l'appui de la planification des opérations pour la période 2026-2027, et en parallèle, des formations ont été organisées et des documents d'orientation ont été diffusés pour garantir une adoption systématique.

17. Le Secrétariat a renforcé les mesures de gouvernance de projets et de contrôle interne en réponse aux constatations prioritaires issues des vérifications et pour atténuer les risques liés aux calendriers, au budget et à la capacité d'intervention de l'Organisation. Il continue de suivre les

progrès, de gérer les risques financiers et opérationnels et de préparer le déploiement des modules restants du BMS au cours de la période 2026-2027.

18. Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer qu'à la suite de l'examen, par le Commissaire aux comptes, des recommandations issues de la vérification du BMS réalisée en 2023, 68 % d'entre elles ont été considérées comme mises en œuvre et ont donc été clôturées. Les recommandations restantes relatives à la vérification du BMS ne pourront être examinées et considérées comme mises en œuvre par le Commissaire aux comptes que lorsque les modules concernés auront été déployés et auront fait l'objet d'un examen final lors de chaque cycle de vérification. De plus, le vérificateur intérieur des comptes a également procédé à une vérification du BMS, dont le rapport a été publié le 29 avril 2026. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atténuer les risques recensés par les vérificateurs et les organes de contrôle et garantir le déploiement réussi et en temps voulu des modules restants.

b) Procédures d'achat et conformité

19. En 2025, les procédures d'achat ont continué de revêtir une importance particulière. Suite à la vérification de fin d'exercice 2025, la mise en œuvre des recommandations associées a bien progressé, 81 % d'entre elles ayant été examinées et clôturées à ce jour ; les recommandations restantes seront examinées au cours du prochain cycle de vérification.

20. Le Secrétariat continue de mettre en œuvre sa stratégie visant à moderniser les procédures d'achat dans l'ensemble de l'Organisation, notamment en élaborant un cadre politique mondial unique couvrant la chaîne d'approvisionnement de bout en bout, des achats à l'entreposage et à la gestion des stocks. Parmi les progrès accomplis au cours de l'année figurent des étapes importantes faisant suite à la révision des seuils d'appel d'offres, parmi lesquelles on peut citer un modèle harmonisé de planification des achats, des orientations mises à jour sur l'achat de biens et une approche renforcée d'assurance de la qualité des produits de santé. Ce cadre politique devrait être terminé et mis en œuvre d'ici à la fin de 2026.

21. D'autres améliorations ont été introduites pour appuyer les bureaux de pays en matière d'achats, parmi lesquelles la simplification de l'utilisation des accords à long terme et l'application d'accords à long terme d'autres entités des Nations Unies au titre du principe de reconnaissance mutuelle. Le réseau des achats de l'OMS a continué de renforcer les capacités, d'harmoniser les pratiques et d'appuyer les améliorations en matière de devoir de précaution, de gestion des sanctions à l'encontre des fournisseurs et de prévention de la fraude.

c) Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks

22. Le Secrétariat poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de 2022, qui met l'accent sur l'amélioration des orientations, le renforcement de la planification de la gestion des stocks, la révision de la stratégie pour les stocks de secours d'urgence, le renforcement de l'environnement de contrôle et le développement des pratiques visant à optimiser les niveaux d'inventaire et à réduire au minimum les stocks arrivés à péremption. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Organisation a atteint un taux de mise en œuvre des recommandations issues des vérifications de 86 %, ce qui témoigne de progrès substantiels pour renforcer des processus clés, ainsi qu'un taux de mise en œuvre de 50 % pour la vérification relative à la gestion des stocks et des entrepôts menée en 2024.

23. L'OMS continue de donner la priorité à la numérisation des fonctions essentielles de la chaîne d'approvisionnement, dans le cadre du déploiement réussi de deux plateformes BMS fondamentales : le système de gestion des transports et le système de gestion des entrepôts. Le système de gestion des transports appuie les activités de distribution, d'expédition et de dédouanement dans 60 pays, ce qui permet d'accroître la visibilité de la distribution et de repérer plus aisément les goulets d'étranglement au niveau de la procédure liée aux feux verts. Le système de gestion des entrepôts sous-tend quant à lui le stockage, le suivi et la distribution des produits de santé dans le cadre des opérations mondiales, régionales et nationales. Intégré au BMS, il offre une visibilité en temps réel sur les stocks ainsi qu'une traçabilité de bout en bout, et permet de gérer les lots et les dates de péremption, renforçant ainsi les opérations courantes, les interventions d'urgence, de même que l'application du principe de responsabilité au niveau des chaînes d'approvisionnement et la résilience de celles-ci.

24. On s'attend à ce que d'autres améliorations structurelles soient apportées à la chaîne d'approvisionnement de l'Organisation à l'issue du déploiement, au troisième trimestre 2026, du module Procure-to-Pay applicable aux biens et services.

d) Gestion des interlocuteurs gouvernementaux et des entités bénéficiant d'un soutien financier et activités de contrôle connexes

25. Les vérificateurs ont mis en évidence des possibilités de renforcer les processus de contrôle et de suivi au niveau des centres budgétaires et au niveau régional afin de s'assurer que les rapports finaux relatifs à la coopération financière directe, aux lettres d'accord de subvention et à la mise en œuvre directe soient présentés en temps voulu. Ils ont par ailleurs préconisé un respect plus strict des contrôles et contrepoids, précisant que les nouvelles commandes passées au titre de la coopération financière directe avec des partenaires dont les rapports étaient en retard ne devaient être approuvées qu'à titre exceptionnel, et soumis à l'approbation des autorités compétentes. De plus, les vérificateurs ont recommandé aux bureaux régionaux d'élaborer des plans de contrôle annuels approuvés, de mener à bien les activités de contrôle prévues et de systématiquement publier sur SharePoint les résultats de toutes les activités de contrôle achevées. Le Secrétariat s'est engagé à mettre en œuvre ces recommandations.

26. Le pôle mondial de contrôle de l'OMS continue d'apporter un soutien coordonné au Siège, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays dans la mise en œuvre des activités de contrôle prévues. Les améliorations récentes qui ont été apportées ont notamment trait à la création d'un répertoire sécurisé et centralisé en ligne consignait les accords à long terme conclus avec des prestataires tiers pour des évaluations de capacité, des vérifications ponctuelles et des audits, ainsi que des missions et des modèles normalisés. Ces mesures devraient permettre de renforcer l'efficacité, la cohérence et le contrôle du travail et du suivi des partenaires d'exécution.

27. Conformément aux recommandations issues des vérifications, en avril 2026, tous les bureaux régionaux de l'OMS disposaient de plans de contrôle annuels approuvés tenus à jour. Des efforts sont actuellement déployés pour garantir la mise en œuvre de ces activités de contrôle prévues et pour publier systématiquement les résultats de toutes les activités de contrôle achevées sur la plateforme du pôle relative aux activités de contrôle.

e) Gestion des ressources humaines et processus de recrutement

28. Les vérificateurs ont recommandé d'améliorer l'efficacité du Secrétariat et l'expérience globale du personnel dans des domaines clés des ressources humaines, notamment les procédures en matière de recrutement et de cessation de service, la gestion des carrières, la formation et le perfectionnement du personnel, ainsi que le Bureau de l'Ombudsman et les services de médiation. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité de renforcer la cohérence entre la stratégie en matière de ressources humaines, les plans opérationnels et le programme de transformation de l'OMS, ainsi que de revoir et d'actualiser les structures organisationnelles et les plans relatifs au personnel afin de mieux répondre aux besoins liés à la mise en œuvre des programmes. Cet aspect a commencé à être abordé dans le cadre du réalignement stratégique du personnel du Secrétariat, en fonction des priorités programmatiques convenues. De plus, l'élaboration d'une nouvelle Stratégie pour le personnel est en cours.

29. S'agissant du Bureau, les vérificateurs ont souligné la nécessité pour l'OMS de réexaminer et d'actualiser son mandat afin de l'aligner sur les recommandations du Corps commun d'inspection et de tenir dûment compte des consultations menées auprès du personnel. Ils ont par ailleurs recommandé la mise en place d'accords de performance annuels et l'élaboration d'un manuel de gestion des cas. Le Secrétariat prend acte de la nécessité de mettre à jour ses politiques et procédera aux modifications requises en 2026-2027.

30. Les faiblesses des processus relatifs aux systèmes de ressources humaines mises en évidence par les vérifications, notamment du processus de sélection harmonisé, sont en train d'être corrigées dans le cadre de l'élaboration du nouveau BMS. Le développement des configurations de recrutement dans Workday (BMS) avance bien, sur la base de l'expérience acquise et des recommandations issues des vérifications. Compte tenu des demandes opérationnelles concurrentes pesant sur les ressources humaines, il a été prévu de procéder au déploiement du système de gestion du capital humain en 2027.

f) Exécution programmatique et mesure de l'impact

31. En 2025, un audit de performance a été réalisé pour évaluer la mise en œuvre, le suivi et l'efficacité de la priorité stratégique 3 du treizième programme général de travail, 2019-2025, portant sur l'amélioration de la santé des populations, qui vise à garantir qu'un milliard de personnes supplémentaires bénéficient d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être.

32. Le Commissaire aux comptes a recensé différentes possibilités de renforcer la performance des activités menées par l'OMS au titre de la priorité stratégique 3, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de la gestion financière, le suivi des performances, la qualité des données et l'impact au niveau national. Les principales recommandations mettent l'accent sur le renforcement des orientations et du soutien apportés aux bureaux régionaux et de pays pour la planification et le suivi des dépenses, l'augmentation du financement des bureaux de pays et un meilleur alignement entre les ressources, les priorités programmatiques et les résultats.

33. Les vérificateurs ont par ailleurs souligné la nécessité d'améliorer la fiabilité, la transparence et la ponctualité de l'évaluation des performances, ce qui inclut les tableaux de bord sur la cible du triple milliard et les indicateurs de produit. Cette démarche suppose de remédier aux incohérences au niveau des données, de renforcer les pièces justificatives, d'améliorer

l'interprétabilité des indicateurs et d'harmoniser les données consignées dans les différentes plateformes.

34. Les vérificateurs ont également souligné l'importance d'une gouvernance, d'une coordination et d'un suivi renforcés, notamment grâce à un leadership accru au niveau du Siège, à une collaboration plus étroite avec les bureaux régionaux et à une prise en compte plus systématique des actions menées au niveau national. Ils ont par ailleurs préconisé de procéder à une planification stratégique plus cohérente au moyen de stratégies de coopération avec les pays actualisées et alignées sur le cadre de résultats du treizième programme général de travail.

35. Le Secrétariat prend acte et accepte les recommandations et entend les mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal 2026-2027.

g) Gestion des contributions et rapports aux donateurs

36. En 2025, un audit de performance a été réalisé afin d'évaluer l'adéquation et la viabilité du financement de l'OMS – un sujet qui revêt une importance croissante compte tenu des contraintes financières persistantes que l'Organisation connaît –, ainsi que l'efficacité de la mobilisation des ressources et des modes de financement novateurs, l'équité et la transparence de l'allocation des fonds et de la supervision (notamment de la Fondation pour l'OMS), et la gestion des ressources financières et non financières via la mobilisation coordonnée des ressources. La direction a accepté les recommandations formulées.

37. Les vérificateurs préconisent une approche plus stratégique, intégrée et transparente des partenariats et du financement afin d'appuyer la mise en œuvre du quatorzième programme général de travail, 2025-2028. Ils préconisent également l'élaboration d'une stratégie globale en matière de partenariats et de financement conforme au programme général, sous-tendue par des indicateurs de performance clairs, un suivi et l'établissement de rapports systématiques et des évaluations des cycles d'investissement après mise en œuvre. Dans l'ensemble, les recommandations visent à renforcer la cohérence stratégique, la gestion des risques, la responsabilité, la transparence et l'impact au niveau des pays dans le cadre des efforts de mobilisation des ressources de l'OMS.

38. Les vérificateurs soulignent la nécessité de consolider la collaboration avec les bailleurs de fonds et les informations les concernant à l'échelle de l'Organisation, notamment en renforçant la compilation et la visibilité des informations relatives aux bailleurs de fonds potentiels au moyen de dispositifs tels que le Système de gestion de la collaboration avec les contributeurs (CEM). Le Secrétariat est convaincu que la version améliorée CEM 2.0, qui a été déployée avec succès en décembre 2025, permettra de répondre efficacement à ces exigences et de soutenir les besoins de l'Organisation.

h) Informatique et gestion des données

39. Le Secrétariat continue de mettre en œuvre les recommandations antérieures en suspens, renforçant la gouvernance en matière de gestion des données et améliorant l'alignement entre les données, les initiatives de numérisation, la cybersécurité et les cadres de confidentialité. La mise en œuvre globale de la priorité en matière de vérification s'élève actuellement à 81 %, le reste devant être mis en œuvre dans l'exercice en cours.

40. Dans le cadre du BMS, des progrès considérables ont été réalisés grâce à la mise en service de solutions informatiques en appui aux voyages et aux dépenses, ainsi qu'aux réunions et événements, améliorant ainsi les gains d'efficacité opérationnelle et la standardisation dans toute l'Organisation. Dans ce contexte, le BMS a lancé la plateforme SAP Concur en tant que nouveau système de gestion des voyages et des dépenses de l'OMS, à compter de janvier 2026. Remplaçant le GSM pour les procédures liées aux voyages, SAP Concur prend en charge les voyages en mission, les déploiements d'urgence et les voyages statutaires assistés par l'Organisation, couvrant les demandes de voyage, les réservations, les indemnités, les avances de fond ainsi que les déclarations de dépenses.

41. Le système de réunions et d'événements du BMS, Cvent, a également été mis en service à l'échelle mondiale en janvier 2026 dans toute l'Organisation. Conformément à la politique mondiale relative aux réunions et événements de l'OMS, la plateforme propose une solution standardisée et simple pour la gestion complète des réunions, couvrant les demandes, les approbations, la planification, la budgétisation, la sélection des différents lieux pour la tenue des réunions et événements, la gestion des participants/tes et l'établissement de rapports. Intégré à SAP Concur, le système Cvent permet de rationaliser l'organisation des voyages pour les participants/tes aux réunions, réduisant ainsi la saisie manuelle des données et les doubles approbations.

42. Le système de gestion de programmes a été conçu de manière à proposer à l'Organisation un outil flexible, au niveau institutionnel, qui aligne les activités programmatiques et les priorités stratégiques. Il permet aux équipes de différents pays et Régions de coordonner le travail, de suivre les progrès et de gérer les ressources de manière standardisée. En centralisant les données programmatiques, il contribue à accroître la responsabilisation, à améliorer la prise de décision et à soutenir la mission de l'OMS consistant à mener une riposte efficace face aux défis mondiaux en matière de santé. Le Secrétariat est convaincu que l'introduction de ces nouveaux systèmes permettra une efficacité et une productivité accrues dans la prestation de services à ses États Membres.

i) Responsabilisation, gestion des risques, conformité et contrôle interne

43. Une nouvelle délégation de pouvoirs aux représentants de l'OMS a été approuvée par le Directeur général, les Directrices régionales et les Directeurs régionaux afin de renforcer la capacité de riposte et d'action au niveau des pays. Il s'agit de l'un des changements les plus significatifs de l'histoire de l'Organisation en matière de renforcement de la position des bureaux de pays, permettant une autonomie, une agilité et responsabilisation accrues dans les opérations nationales. Cette délégation renforcée a été accompagnée de l'introduction d'outils de responsabilisation, tels que le tableau de bord des bureaux de pays permettant au Secrétariat et aux États Membres d'avoir accès aux indicateurs clés de performance des principaux contrôles internes au niveau national.

44. Parallèlement, le Secrétariat continue de renforcer son cadre de gestion des risques et de conformité. S'appuyant sur l'adoption de la stratégie de gestion des risques de l'OMS en 2023 et du cadre de propension au risque actualisé en 2025, les efforts se sont concentrés sur l'intégration d'une approche plus institutionnelle et axée sur les risques dans la conception, la budgétisation et la mise en œuvre des programmes, tout en appuyant davantage les fonctions de gestion des risques et de conformité dans les Régions et les bureaux de pays afin de mieux soutenir la prise de décision et la responsabilisation au niveau national. Ces efforts sont sous-tendus par des outils

renforcés, des orientations, des ressources et une transparence accrue aux trois niveaux de l'Organisation.

45. Un examen approfondi des principaux risques a été mené afin de garantir une compréhension intégrée et exploitable des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMS. Les mesures d'atténuation des risques sont mises en œuvre à l'échelle mondiale et sont alignées sur les principales priorités en matière de vérification. Pour soutenir cette approche, des postes ayant trait à la gestion des risques et à la conformité ont été créés au titre de la présence prévisible dans les pays, et la politique de prévention, de détection et de réponse à la fraude et la corruption a été mise en œuvre, notamment par des initiatives de formation ciblées.

46. Des travaux supplémentaires sont en cours pour renforcer l'environnement de contrôle de manière à faciliter les opérations. Dans ce cadre, l'architecture interne de conformité du Secrétariat est révisée aux trois niveaux. En outre, grâce à l'introduction du module de planification du système BMS, un outil intégré de gestion des risques a été mis en service pour intégrer des mesures d'identification et d'atténuation des risques dans les plans de travail, ainsi que des efforts continus visant à rationaliser et à automatiser les contrôles afin d'améliorer l'efficacité et de soutenir l'exécution du mandat de l'OMS.

47. Les vérificateurs recommandent en outre à l'OMS de mettre en place un registre centralisé pour la documentation relative à l'évaluation des risques, de dispenser une formation régulière à tous les points focaux du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, de poursuivre les réunions de réseau en vue de faciliter le partage des enseignements tirés du processus, et d'élaborer des modes opératoires normalisés pour guider la gestion du Cadre de collaboration susmentionné. En prévision de ces recommandations, des sessions de formation à l'intention des points focaux du Cadre de collaboration et des points focaux techniques désignés ont été organisées et continueront d'être menées.

État de la mise en œuvre des recommandations des années précédentes

48. Les Figures 1 et 2 font le point sur l'état de la mise en œuvre des recommandations, par type de vérification et par année, en indiquant celles qui ont été appliquées et celles qui sont en cours.

49. On peut s'attendre à ce que les dernières recommandations émises (en 2025) soient associées à de faibles taux d'exécution, car elles commencent seulement à être mises en œuvre.

Figure 1. État de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes par année

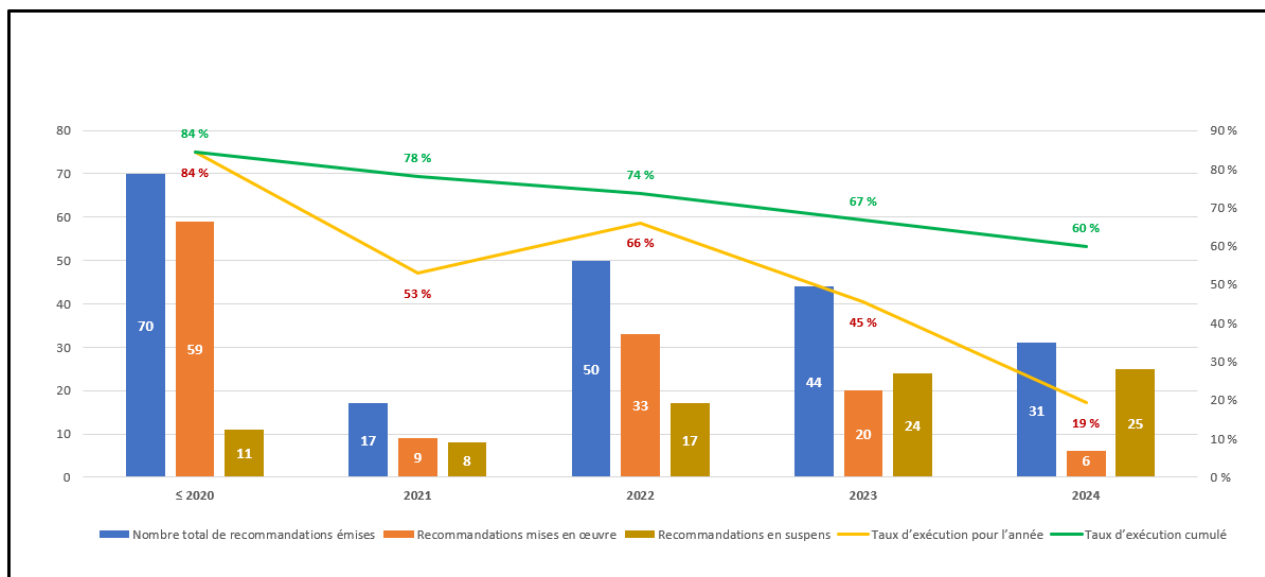
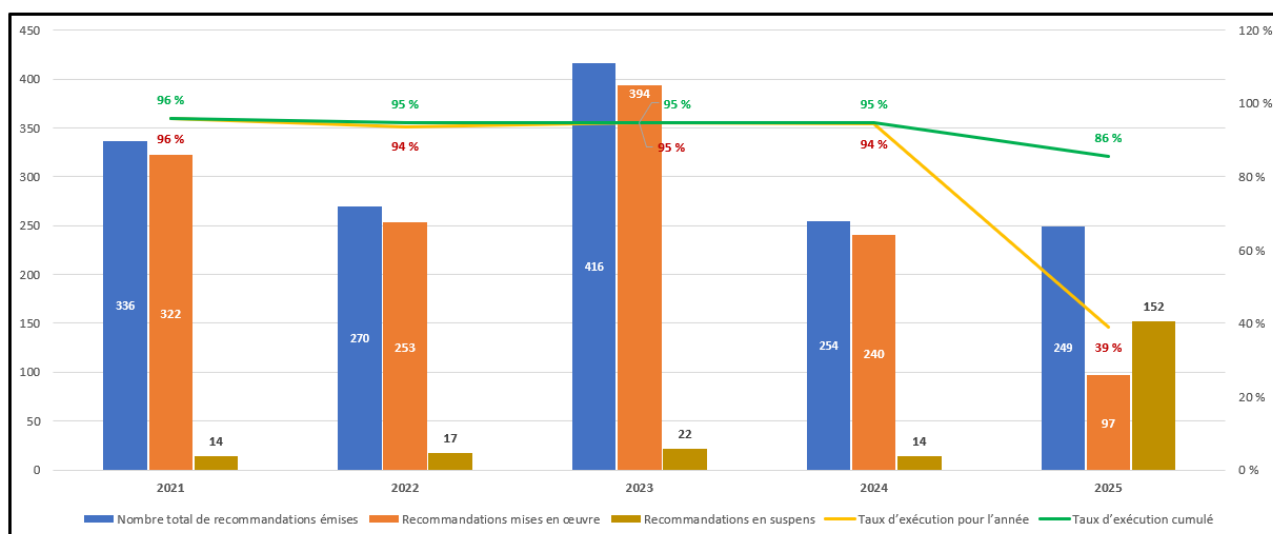


Figure 2. État de la mise en œuvre des recommandations du vérificateur intérieur des comptes par année d'émission et par taux d'exécution, au 31 décembre 2025



Résultats des enquêtes

50. En 2025, le Secrétariat a pris 21 décisions disciplinaires relatives à des rapports d'enquête concernant des allégations reconnues comme fondées émises entre 2023 et 2025, et les 13 mesures ci-après ont été prononcées :

- une révocation immédiate d'un membre du personnel et une révocation immédiate qui aurait été prononcée si le membre du personnel avait encore été en service ;
- trois licenciements d'un membre du personnel et deux licenciements qui auraient été prononcés si le membre du personnel avait toujours été en service ;
- une résiliation de contrat d'une personne affiliée ;

- une rétrogradation de trois échelons au sein de la classe et une rétrogradation de trois échelons au sein de la classe qui aurait été prononcée si le membre du personnel avait toujours été en service ;
- trois blâmes écrits.

51. Dans huit cas, il a été conclu qu'il n'y avait pas eu d'inconduite ; dans six de ces cas, des mesures administratives ou de gestion ont été prises, tandis que dans les deux autres cas, aucune mesure administrative ou de gestion n'a été prise.

52. Conformément à l'engagement de l'Organisation en faveur de la transparence et de la responsabilisation, tel que proposé dans le rapport de l'année dernière¹, des informations détaillées sur ces cas sont accessibles sur le portail des États Membres² et sur la page « Responsabilisation » du site Web de l'OMS, sous la rubrique « Inconduite ». ³ Le recueil des affaires d'inconduite (Compendium of Misconduct Matters) constitue la source complète comportant les résultats des différents cas depuis décembre 2011. Il est mis à jour tous les trimestres et il est organisé par date de décision finale (par trimestre/par an). Les cas concernant des fautes commises par du personnel affilié sont inclus dans le recueil depuis le deuxième trimestre 2023.

53. En outre, le Secrétariat publie périodiquement des notes d'information internes informant les membres du personnel des procédures disciplinaires menées à bien. Ces notes d'information permettent de faire mieux connaître les normes de conduite et les mesures prises par le Secrétariat en cas de violation de ces normes.

Mesures à prendre par l'Assemblée de la Santé

54. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport. Elle est en outre invitée à donner des orientations sur la question suivante :

- Les principales priorités énoncées dans ce document correspondent-elles aux attentes des États Membres ?

¹ Document A78/27, paragraphes 52-53

² Voir [Member States Portal](#) (consulté le 6 mai 2026).

³ Voir [WHO: Accountability: Misconduct](#) (consulté le 6 mai 2026).

Annexe 1

Principales priorités en matière de vérification

								
Système de gestion opérationnelle (BMS)	Procédures d'achat et conformité	Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks	Partenaires d'exécution et activités de contrôle	Gestion des ressources humaines et processus de recrutement	Gestion des contributions et rapports aux donateurs	Technologies de l'information	Exécution programmatique et mesure de l'impact	Responsabilisation, conformité et contrôle interne
Gestion du changement Stratégie de déploiement Gouvernance et gestion des programmes	Plan d'achats Gestion des fournisseurs Renforcement des capacités d'achat	Gestion efficiente des stocks Système de la chaîne d'approvisionnement	Gestion des partenaires d'exécution Activités de contrôle Établissement de rapports en temps voulu	Accélération du processus de recrutement Parcours de carrière Cadre d'apprentissage et de développement professionnel	Gestion des dons en nature Rapports aux donateurs	Cybersécurité Gestion des droits d'accès Mise en œuvre des pistes d'audit	Stratégie de coopération avec les pays Intégration des rapports Évaluation du tableau de bord des produits	Gestion des conflits d'intérêts Structure de l'équipe d'enquête Cadre de contrôle interne

Annexe 2

État de mise en œuvre des objectifs de la vérification intérieure et de la vérification extérieure liés aux principales priorités en matière de vérification

Principales priorités en matière de vérification	Recommandations issues de la vérification intérieure				Recommandations issues de la vérification extérieure				Total général
	Ouvertes/ en cours	En cours d'examen	Closes	Total vérification intérieure	Ouvertes/ en cours	En cours d'examen	Closes	Total vérification extérieure	
Système de gestion opérationnelle (BMS)	0	0	0	0	6	0	13	19	19
Procédures d'achat et conformité	16	18	172	206	13	1	28	42	248
Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks	3	4	60	67	4	0	9	13	80
Gestion des interlocuteurs gouvernementaux et des entités bénéficiant d'un soutien financier et activités de contrôle connexes	12	7	158	177	2	0	4	6	183
Gestion des ressources humaines et recrutement	42	12	312	366	11	1	13	25	391
Exécution programmatique et mesure de l'impact	1	0	40	41	56	1	25	82	123
Gestion des contributions et rapports aux donateurs	30	4	188	222	14	0	5	19	241
Informatique et gestion des données	9	16	153	178	12	0	3	15	193
Responsabilisation, gestion des risques, conformité et contrôle interne	29	16	223	268	16	2	19	37	305
Total général	142	77	1 306	1 525	134	5	119	258	1 783
